

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19621 - 76ÈME ANNÉE

Tunnel de désinfection, test obligatoire à l'arrivée et quarantaine pour les 233 rapatriés arrivés de France à Madagascar le 16 août

Cas de coronavirus importés de France : principe de précaution à Madagascar et pas à La Réunion

Depuis la fermeture de ses aéroports au trafic international, Madagascar a accueilli le 16 août dernier son premier vol de rapatriement en provenance de la France. 40 passagers ont d'emblée été refusés à l'embarquement car ils n'ont pas réalisé le bon test. Les 233 passagers arrivés à Ivato ont ensuite dû passer dans un tunnel de désinfection avant d'être tous soumis à un test de dépistage et placés en quarantaine dans l'attente du résultat du test. Ces mesures relèvent du principe de précaution, car les Malgaches refusent de voir les avancées obtenues contre la COVID-19 remise en cause par l'entrée sur le territoire de cas importés non identifiés. Les Réunionnais n'ont pas eu droit à ce principe de précaution, alors que durant la même période, plus de 1500 personnes entraient à La Réunion sans test obligatoire à l'arrivée.

Un vol de rapatriement d'Air Madagascar a quitté la France le 15 août pour atterrir le lendemain à l'aéroport d'Ivato. A bord, sur les 277 passagers prévus, seulement 233 avaient pu embarquer : « Un incident a été constaté par rapport aux mesures sanitaires qui devront être prises avant l'embarquement des passagers. Les ressortissants

malgaches concernés ne remplissaient pas les conditions nécessaires. Des tests sérologiques ou TDR ont été effectués à la place des tests PCR requis avant même l'embarquement », indique le Général Elack Olivier Andriankaja, Coordonateur du Centre de Commandement Opérationnel Ivato cité par « L'Express ».

40 passagers n'ont pas pu embarquer

Le test TDR dévoile la production d'anticorps (réponse immunitaire) alors que le test PCR permet de déterminer la présence active du virus. « La nécessité des tests PCR avant l'embarquement a été l'une des conditions imposées par l'État Malgache pour ses ressortissants bloqués. Le vol qui a été prévu arriver à 9 heures a eu deux heures de retard », enchaîne le Général Andriankaja.

Pendant le voyage où les masques étaient obligatoires durant toute sa durée, les employés d'Air Madagascar en contact avec les passagers portaient non seulement un masque, mais aussi une visière.

Tous testés et isolés

Une fois arrivés sur place, les 233 passagers ont été aussitôt isolés. Ils ont dû passer avec leurs bagages par un tunnel de désinfection. Ce sas doit permettre de détruire tout virus ayant survécu au voyage. Ensuite, les 233 passagers ont dû faire un test de dépistage obligatoire. « Après le prélèvement, les rapatriés ont été reconduits respectivement dans les lieux où ils seront confinés en attendant les résultats des tests PCR », indique « L'Express ».

Principe de précaution

Depuis la fermeture de ses aéroports au trafic international, Madagascar n'accueille que des vols de rapatriement. Celui arrivé le 16 août venait de France. Il a été entouré d'un luxe de précautions alors que l'épidémie de coronavirus à Madagascar suit une forte pente descendante. Là-bas, le pic est passé. Malgré l'absence de Sécurité sociale et un fort taux de pauvreté, les mesures prises ont permis d'éviter une hécatombe. Cela n'empêche les autorités d'appliquer strictement le principe de précaution à l'encontre des rapatriés de France, tout simplement parce que déjà le 15 août, la situa-

tion sanitaire de ce pays était suffisamment grave pour que cela en soit ainsi. Rappelons que le Royaume-Uni venait alors d'imposer la quarantaine à toute personne ayant séjourné en France. Cette précaution s'explique tout simplement par le fait que Madagascar ne veut pas que de nou-

veaux cas importés viennent encore compliquer la lutte contre la COVID-19. Ils refusent qu'un cas importé puisse être à l'origine d'une chaîne de contamination entraînant par la suite l'émergence de « clusters », ce qui aura ensuite pour conséquence d'entraîner la mobilisation de moyens supplé-

mentaires pour les circonscrire et pour soigner les personnes atteintes.

Ce principe de précaution ne s'est pas appliqué à La Réunion.

M.M.

Joël Mongin et Jean-Gaël Rivière démentent les promesses de Didier Robert

Route en mer : encore 12 ans de travaux si le détournement du Plan de relance réussit



Dans le « Quotidien » d'hier, la parole est donnée à plusieurs dirigeants de syndicats de transporteurs. Ils commentent l'accord signé entre la Région Réunion et le Groupement SBTPC-GTOI-VINCI sous l'égide de l'Etat signifiant la résiliation à l'amiable du marché de la digue de la route en mer. En conséquence, pour enfin commencer la seconde partie du chantier lancé depuis 2013, il sera nécessaire de relancer un appel d'offres. En attendant, la facture de plus de 40 millions d'euros payée par les contri-

buables permettra notamment la construction de 200 mètres de digue.

Joël Mongin, président de la FTOI, et Jean-Gaël Rivière, président de la FNTR sont très satisfaits de l'accord annoncé par Didier Robert. Pour eux, ces 200 mètres de digue assurent « un an de boulot » aux transporteurs concernés.

Sachant que la digue prévue a une longueur de 2400 mètres, il est donc facile d'en déduire que selon la productivité des transporteurs, il faudra donc 12 ans de travaux pour achever la digue. Pendant ce

temps, Didier Robert, président de Région, assure que la route sera livrée dans 3 ans... qui dit vrai ?

Par ailleurs, lors de la visite du ministre des Outre-mer, il a de nouveau été question de faire intervenir des fonds du Plan de relance destinés à La Réunion pour financer la poursuite du chantier. Ce Plan de relance est destiné à aider la réalisation de nouveaux investissements, ou de soutenir la reprise de chantiers interrompus par la crise COVID Or, là où le bat blesse, c'est lorsque l'on constate que ce chantier est une promesse vieille de 10 ans, la première pierre a été posée en 2013. Il n'entre pas dans le cadre du Plan de relance.

Joël Mongin explique alors le tour de passe-passe utilisé pour tenter malgré tout d'obtenir des fonds du Plan de relance : « La Région a eu raison de relancer le marché. C'était le seul moyen possible pour bénéficier de l'aide de l'État dans la cadre du Plan de relance. Il fallait un nouveau projet ».

Pas sûr que les responsables de l'utilisation de l'argent public cautionnent un tel détournement fait au détriment de projets bien plus réalistes et créateurs d'emploi.

M.M.

Edito

L'hypocrisie occidentale

Depuis maintenant 10 jours, les bombes pleuvent sur la Palestine, et plus précisément sur la Bande de Gaza. En cause ? Une soi-disant attaque au cerf-volant piégé venant de la part des Palestiniens, remettant en cause les accords de normalisation des relations entre Israël et les Emirats Arabes Unis.

Quelle que soit la raison de départ, aussi ridicule soit-elle avec cette histoire de cerf-volant, cela vaut-il réellement dix jours de bombardements en représailles ?

Encore une fois, nous voyons toute la violence de l'Etat d'Israël envers les Palestiniens, qui eux vivent sous un blocus permanent, d'autant plus dans la Bande de Gaza bloqués dans si petit territoire.

Rien de bien nouveau vous direz, et vous avez bien raison, Tsahal continue de faire pleuvoir les bombes et autres interventions armées dès que l'occasion se présente.

Mais l'histoire est encore plus scandaleuse de par son traitement dans la presse occidentale majoritaire. Tout juste en a-t-on fait un article déplorant cette nouvelle escalade de violence remettant dos-à-dos les deux parties, qui pourtant ne disposent pas, loin s'en faut des mêmes moyens. Faut-il rappeler qu'Israël dispose d'une des armées les plus modernes du monde, et officieusement, même s'ils ne le déclareront jamais de la bombe nucléaire ? En face nous avons des mortiers artisanaux, des cerfs-volants, des pierres et la rage de survivre.

Malheureusement, la communauté internationale est exactement sur la même logique, et nous ne pouvons qu'encore une fois déplorer la mainmise occidentale et pro-Israël de cette même communauté, pourtant chargée de défendre la paix dans le monde.

Alors on ne peut se satisfaire de cette couverture presse minable de la part des médias occidentaux, majoritaires, et de cette analyse. Il nous faut, encore une fois dénoncer la violence et la politique d'Apartheid de l'Etat d'Israël, et c'est pour ça que nous existons en tant que presse libre et engagée. Pour donner la parole aux opprimés, aux exploités et à tous ceux considérés comme étant les plus faibles.

Mathieu Raffini

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés

71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond

Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny

Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany

Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;

1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud

2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau

2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Ot é

In zoinalis la fé koz madam la réktriss dsi lo rol solon èl « lo kréol » dann l'ansègnman-morso niméro 6

Mé zami, zami, dalone, dalon, si zot i rapèl dann zoinal mardi moin la mark in pti paragraf téi sort dann zoinal é moin la domann azot pou rofléshi la dsi é péète pou dir amoin kosa zot i anpans. Morso lo tèks-la téi di :

« Chantal Manès-Bonnisseau la di konmsa : an kontrèr d'sak èl i antann di souvan défoi a tor »bann profésèr dé zékoll La Rényon lé kalifyé dannkréol ». « Rokritman bann profésèr dé zékol La Rényon lé fé dsi lo plan lokal ébann profésèr i koz kréol. »

Dann la lang fransé i di :

Chantal Manès-Bonnisseau a aussi déclaré que contrairement à ce qu'elle entend souvent « à tort », précise-telle, "les professeurs des écoles de La Réunion sont compétents en créole ». « Le recrutement des professeurs des écoles à La Réunion est local et les professeurs parlent créole »,

Lé danzéré in kozman konmsa : Alor tout profésèr dé zékol lé kalifyé dann la lang kréol ! Alor tout la bann lé rokrité dsi lo plan lokal ! Alor tout i koz kréol ! Tout lé vayan alor.

Na poin in bann lé ilétre dann la lang kréol isi La Rényon an parmi bann zamotrèr ? Na poin shartèr i ariv shak ané par kou d'sisan amotrèr ? Alor si ou i koz kréol sinplomman ou lé kalifyé dann kréol ? Zoinalis, bann shoz sèryé i doizète étidyé sèryèzman é ou mèm si ou la antann kozman-la, dann la boush la réktris, sa la pa ékorsh out zorèye sa ? Mi pans noré korsh la myène. Donk noré du korsh la vote. Fransh vérité.

Mantèr la pate lé kourt !

Kozman-la d'aprè sak i paré sa sé in provèrb bann zalman mé mi pans li néna son lékivalan dann tout lang épi dann tout péi. Li lé vré galman isi La Rényon é an parmi in pé tout la popilasyon. I étonéré pa moin dann lédikasyon nasyonal n'oré sa osi.

Mé si lé vré, lédikasyon nasyonal néna lé moiyn k'i fo pou aprann marmaye lir épi ékrire dann la lang kréol rényoné épi dann fransé. Néna lé moiyn pou diminyé lo nonm demoun ilétre.-san sèz mil sa sé in bonpé tro sa ! - Zot i pouré mèm défrishé dsi la késtyonn kiltir rényonèz, istoir rényonèz épi in pé tout syans imène i konsèrn anou . Mé si zot i fé pa, sé pétète pars la politik lédikasyon nasyonal néna poin sa an parmi son bann misyon. Sansa néna in mank moiyn alor i fo ni arvir dsi nout provèrb moin la mark an-o la..

Mi arète la pars mi pans in pé l'aprè fé prann anou po d'shanm pou pla kouvèr, makaroni pou la bouji. Mé mi pans pa bann zaktèr kiltirèl rényoné va lèss azot dormi dsi zot dé zorèye : an touléka, mi espèr ké non !

Justin